

Conformément au *Règlement sur la désignation de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires* (RLRQ c. 1-13.3, art. 455.2), avis est donné afin d'inviter les personnes domiciliées sur le territoire du Centre de services scolaire des Trois-Lacs à soumettre leur candidature à un poste de représentant de la communauté afin de siéger à son conseil d'administration.

Ainsi, trois (3) postes sont ouverts aux candidats suivants qui possèdent les qualités et les conditions requises mentionnées dans le présent avis de désignation.

### 1 – Postes ouverts aux candidatures

Poste	Catégorie
1	Personne ayant une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines. (mandat du 1 <sup>er</sup> juillet 2026 au 30 juin 2029)
1	Personne ayant une expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières et matérielles. (mandat du 1 <sup>er</sup> juillet 2026 au 30 juin 2029)
1	Personne âgée de 18 à 35 ans (mandat du 1 <sup>er</sup> juillet 2026 au 30 juin 2029)

### 2 – Qualités et conditions requises pour se porter candidat

- Avoir au moins 18 ans et ne pas être en curatelle.
- Être citoyen canadien.
- Ne pas avoir été déclaré coupable d'une infraction qui est une manœuvre électorale frauduleuse en matière électorale ou référendaire en vertu de la Loi sur la consultation populaire ([chapitre C-64.1](#)), de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités ([chapitre E-2.2](#)), de la Loi sur les élections scolaires visant certains membres des conseils d'administration des centres de services scolaires anglophones ([chapitre E-2.3](#)) ou de la Loi électorale ([chapitre E-3.3](#)) au cours des 5 dernières années.
- Correspondre à l'un des trois (3) profils mentionnés.
- Être domicilié sur le territoire du Centre de services scolaire des Trois-Lacs.

### 3 – Sont inéligibles

- Un membre de l'Assemblée nationale.
- Un membre du Parlement du Canada.
- Un membre du conseil d'une municipalité.
- Un juge d'un tribunal judiciaire.
- Le directeur général des élections et les autres membres de la Commission de la représentation.
- Les fonctionnaires, autres que les salariés au sens du *Code du travail* (chapitre C-27), du ministère de l'Éducation et de tout autre ministère qui sont affectés de façon permanente au ministère de l'Éducation.
- Un employé du centre de services scolaire.
- Une personne qui occupe un poste de membre du conseil d'administration d'un autre centre de services scolaire ou qui est candidate à un tel poste.
- Une personne à qui une peine d'emprisonnement a été imposée (cette condition vaut pour la durée de la peine, mais cesse si la personne obtient un pardon pour l'acte commis).

<sup>1</sup> En cas de différence entre le présent avis et les articles de loi et de règlement, la loi et les règlements prévalent.

## 4 – Période de mise en candidature

La période de mise en candidature se déroulera du 10 avril 2026 au 15 mai 2026.

## 5 – Comment soumettre sa candidature

Un membre de la communauté qui souhaite se porter candidat pour l'un des postes mentionnés ci-haut doit le faire par la transmission du formulaire de mise en candidature joint au présent avis de désignation auprès du Service du secrétariat général et des communications ([secgen@csstl.gouv.qc.ca](mailto:secgen@csstl.gouv.qc.ca)), et ce, au plus tard le 15 mai 2026.

La désignation des membres représentants de la communauté aura lieu par cooptation, lors d'une séance convoquée par les membres parents et les membres du personnel du conseil d'administration.

## 6 – Pour plus d'information

<b>Service du secrétariat général et des communications :</b> Marie-Claude Barrette, directrice	
<b>Adresse :</b> 400, avenue Saint-Charles, Vaudreuil-Dorion (Québec) J7V 6B1	
<b>Téléphone :</b> 514 477-7000	<b>Courriel :</b> <a href="mailto:secgen@csstl.gouv.qc.ca">secgen@csstl.gouv.qc.ca</a>

Signature : Chantal Beausoleil  
Chantal Beausoleil, directrice générale

Donné à Vaudreuil-Dorion, le 10 avril 2026.